

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi le 5 mars 2024 à 19H00.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
 1. Appui règlement MRC
5. FINANCES
 1. Compte pour approbation
 2. Paiement facturation refection cours municipal
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 1. Demande dans le programme PAVL volet Double Vocation
 2. Balayage de rue
7. PERSONNEL
8. LOISIRS ET CULTURE
 1. Spectacle d'humour 2025
 2. Venue du Grand marché
9. RAPPORT
10. CORRESPONDANCE
11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 11.2 Utilisation solde disponible
- 11.3 Mandat projet Rang 4 Nord

12.Période de questions

13.Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-03-069 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2024-03-070 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février et d'ajournement du 20 février 2024.

4. LÉGISLATION

4.1. APPUI RÈGLEMENT NO 2023-93 MRC

2024-03-071 **Considérant** que la M.R.C. de Beauce-Sartigan a entrepris des démarches visant à procéder à la réfection du siège social de cette organisation, lequel est situé au 2727, boulevard Dionne, à St-Georges;

Considérant que ce projet bénéficiera d'une aide gouvernementale dans le cadre du PRACIM laquelle a été confirmée le 23 janvier 2023 (dossier no : 203474);

Considérant que le projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 24 novembre 2023;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 24 novembre 2023;

Considérant que le conseil des maires de la MRC a adopté la version finale du règlement 2023-93 le 21 février 2023;

Considérant que le conseil municipal de la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley a pris connaissance du règlement et s'en estime satisfait;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'aviser la MRC de Beauce Sartigan que le conseil appui le règlement 2023-93 déposé par celle-ci.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2024-03-072

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de février 2024 au montant total de 341 986,30 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	48 903,63 \$
Factures payées :	183 011,27 \$
Factures à payer :	110 071,40 \$

5.2. PAIEMENT FACTURATION RÉFECTION COUR MUNICIPALE

2024-03-073

Considérant que la ville de St-Georges désire effectuer des rénovations au bâtiment de la Cour municipale;

Considérant que la quote-part de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley est de 3897.24\$ taxes incluses pour les frais d'architectes et d'ingénieurs qui totalisent 2% du projet total;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement du montant de 3897,24\$ taxes incluses à la ville de St-Georges pour sa participation à la rénovation du bâtiment de la Cour municipale.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. DEMANDE DANS LE PROGRAMME PAVL VOLET DOUBLE VOCCATION

2024-03-074

Considérant que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Considérant que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Considérant que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalables;

Considérant le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

Considérant l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente-la situation du transport lourd pour l'année 2022;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
RANG 4	5,4 km	bois	1 300

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 5,4 km.

6.2. BALAYAGE DE RUE

2024-03-075

Considérant que la municipalité désire faire le nettoyage des rues et de certains espaces publics;

Considérant que Les Entreprises Dany Champagne inc. offrent ses services pour effectuer le balayage des rues et de certains espaces publics, avec son équipement, au taux horaire de 112\$/h ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie le mandat aux Entreprises Dany Champagne inc. pour effectuer le balayage des rues et de certains espaces publics, avec son équipement, au taux horaire de 112\$/h.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. SPECTACLE D'HUMOUR 2025

2024-03-076 **Considérant** que la municipalité désire offrir un spectacle d'humour en février 2025 ;

Considérant que le contrat de l'humoriste s'élève à 12 000\$ plus taxes et hébergement ;

Considérant que l'artiste est disponible le vendredi 21 février 2025;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut signer dès maintenant le contrat avec l'agent ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à signer le contrat de l'humoriste pour février 2025 au montant de 12 000\$ plus taxes et hébergement ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est aussi autorisée à signer un contrat pour la sonorisation afin de répondre au besoin technique de l'artiste.

8.2. VENUE DU GRAND MARCHÉ

2024-03-077 **Considérant** que le Grand Marché est passé dans notre municipalité les trois dernières années ;

Considérant que les citoyens ont très bien répondu à leur venue ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Grand Marché vienne s'installer à St-Honoré-de-Shenley à l'été 2024.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2024.

11. AUTRES SUJETS

11.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

2024-03-078 **Considérant** Monsieur Francis Quirion donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 235-2024 décrétant un droit de préemption sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Francis Quirion dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

11.2. UTILISATION SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT

2024-03-079 **Considérant** qu'un montant provenant du règlement 186-2020 de 221 945\$ est disponible;

Considérant que le conseil désire affecter ce solde disponible au règlement 198-2021, puisque ce sont des dépenses de même nature;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'affectation du solde disponible au règlement 186-2020 au règlement 198-2021 pour un montant de 221 945\$.

11.3. ADJUDICATION POUR LE PROJET RANG 4 NORD

2024-03-080 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres public dans le SEAO pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de réfection du Rang 4 Nord ;

Considérant que plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants (avec taxes) :

Pavage Abénakis :	1 024 484.43\$
Pavage Sartigan :	1 034 144.19\$
R J Dutil :	1 105 400.00\$
Excavation Bolduc :	1 130 088.00\$
Construction BNL :	1 435 779.06\$
AD Roy :	1 061 219.25\$
Giroux Lessard :	1 431 266.92\$
Lafontaine :	1 316 600.00\$

Considérant que le montant (avec taxes) pour le prix total du plus bas soumissionnaire est de 1 024 484.43\$.

Considérant que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par monsieur Pier-Luc Rancourt (responsable de l'appel d'offres) et qu'elles ont toutes été déclarées conformes ;

Considérant que la firme Pavage Abénakis propose le prix le plus bas pour un montant de 1 024 484.43\$ avec taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accorde le contrat pour les travaux de réfection du Rang 4 Nord pour un montant forfaitaire, avec taxes, de 1 024 484.43\$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer tout document inhérent à l'adjudication du contrat avec l'entreprise Pavage Abénakis, relatif aux travaux de réfection du Rang 4 Nord.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

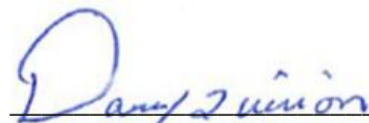
Aucune question n'a été posée.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2024-03-081

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 19 mars 2024.

Il est 20h15.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier